

O.N.F. PRÉVISIONS COUPES DE BOIS 2014

Monsieur Jean-Claude MAURER, adjoint, présente au conseil municipal le programme des travaux patrimoniaux en forêt communale pour l'année 2014 qui s'élève à :

- Travaux de maintenance : 650,00 € HT
- Travaux sylvicoles : 650,00 € HT
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier : 170,00 € HT
- Travaux d'infrastructure : 1 250,00 € HT
- TOTAL GENERAL = 2 720,00 € HT**

En ce qui concerne le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes en forêt communale :

- **les recettes s'élèvent à : 2 880,00 H.T.** (coupes à façonner)
- **les dépenses s'élèvent à : 4 060,00 € H.T.** (dépenses exploitations des bois façonnés).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions.

APPROBATION DU P.L.U.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rendant compte au Conseil Municipal des modifications qu'il y a lieu d'apporter au projet de P.L.U. pour tenir compte de la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'article L.123-9 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ainsi que des résultats de l'enquête publique qui pour celle-ci ont conduit principalement à diminuer la superficie du secteur AUa rue des vergers et celle du secteur Nm rue des Trois-épis avec création corrélative d'un secteur Um, proche de l'ancien secteur minier, urbanisable sous conditions préalables,

Le conseil municipal, décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme :

POUR = **13**

CONTRE = **0**

ABSTENTION = **2**

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU TENNIS CLUB DE ZIMMERBACH

M. le maire propose le financement des travaux de remplacement du grillage sur le terrain de tennis, selon le décompte suivant :

Montant des travaux HT 7 404,00

Participation ASCZ	4 000,00
Participation TCZ	1 600,00

Participation commune	1 804,00
TOTAL =	7 404,00

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FOOTBALL CLUB DE ZIMMERBACH

M. le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention envoyée le 23/12/2013 par le Football Club de Zimmerbach. En effet, cette association a créé en 2013 une deuxième équipe de football et doit supporter des frais supplémentaires suite à cette création.

La décision sera prise ultérieurement.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Maire rappelle à l'assemblée de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Le conseil décide de s'engager dans cette démarche.